

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois de décembre à seize heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT, Alain GLADE, Jean-Charles BALARDY (suppléant de M. Jean-Luc CANTALOUBE), Michel FRANQUES, Pierre CALMELS.
Mmes Eva GERAUD, Monique CORBIERE-FAUVEL (suppléante de Mme Nadia OULD AMER), Géraldine ROUANET-ASTRUC (suppléante de M. Jean-Luc ALIBERT), Brigitte AUBERT (suppléante de M. Gérard PORTES).

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
MED-LCL Marie-José JEGOU, CDT Jean-Jacques DARGET, CDT Jacques SALVADOR, ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), LTN Yannick FERRIE, M. Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.
LTN Vincent COLOM, référent sûreté sécurité.
Mme Laëtitia CAPARROS, référente mixité et lutte contre les discriminations.

Participent à la séance :

M. Laurent BUCHAILLAT, préfet du Tarn.
Mme Corinne QUEBRE, directrice de cabinet.
M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.
LCL Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.
LCL Eric VINCENT, sous-directeur ressources.
LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.
CDT Guy MARTIEL, chef du groupement formation sport et JSP.
M. Julien PALAS, chef du groupement système d'information et de communication.
M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.

Absents excusés :

MM. Serge SÉRIEYS, Lucien BIAU.
Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Florence BELOU, Michèle VINCENT, Marie MILESI.
CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 12 / pouvoirs : 0/ votants : 12.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 10 / présents : 9.

Date de la convocation : 25 novembre 2024.

~~~~~  
**RAPPORT N°069/CA-12/2024**

**OBJET : Gestion des immobilisations – Modification des règles internes**

Par délibération du 9 février 2024, le conseil d'administration a adopté le règlement interne de gestion des immobilisations. Ce document de référence recense les règles et usages internes que le SDIS a choisi de se donner en la matière, dont le tableau récapitulatif des durées d'amortissements. Dans un but d'amélioration continue de sa gestion comptable avec l'appui du comptable public, une actualisation est proposée.

Elle concerne d'une part la **durée d'amortissement des subventions reçues dans le cadre des engins et véhicules**. En effet, si l'amortissement d'une subvention suit habituellement celui de l'équipement, il arrive qu'une subvention finance une multiplicité de biens non globalisés en opération. Quand le nombre des équipements ainsi subventionnés est important, il devient moins pertinent (d'un point de vue de bonne gestion) d'individualiser un tableau d'amortissement pour chaque équipement, d'autant plus que les débuts d'amortissement ne concordent que rarement entre les dépenses et les recettes. Aussi, dans un but de simplification et de bonne gestion pour les subventions globalisées des véhicules et engins, il est proposé de fixer une durée d'amortissement de 20 ans (cette durée correspond déjà aux trois-quarts des engins acquis avec subvention).

D'autre part, **plusieurs précisions nécessitent d'être apportées**.

D'abord, pour clarifier les usages d'amortissement par lot. Au regard du seuil des biens de faible valeur, il est proposé de retenir le montant total du lot et non la valeur unitaire des éléments qui le compose.

Ensuite, pour apporter des précisions et clarifications au tableau des durées d'amortissements, ainsi que pour l'adapter aux évolutions de nos équipements (ex. : drones).

L'ensemble de ces modifications ont été mises en évidence (surlignage) dans les annexes jointes au présent rapport.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- vu l'instruction budgétaire et comptable M57, Tome 1 « le cadre comptable », notamment les titres 2 (compte 19) et 3 (compte 28) ;
- vu la délibération du 25 février 2022, par laquelle le conseil d'administration a décidé d'adopter par anticipation l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 ;
- vu la délibération du 15 décembre 2022, par laquelle le conseil d'administration a adapté les règles de gestion de ses immobilisations à l'occasion du passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- vu la délibération du 9 février 2024, par laquelle le conseil d'administration a modifié les règles de gestion de ses immobilisations ;

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider la durée de 20 ans pour l'amortissement des subventions globalisées reçues concernant les véhicules et engins ;
- de retenir le montant global d'un lot lors de la considération du seuil des biens de faible valeur ;
- de valider le récapitulatif des règles internes de gestion des immobilisations mis à jour et annexé au présent rapport, qui inclut le tableau des durées d'amortissement actualisé.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT



### Délais et voies de recours :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09

Tél 05-63-77-35-18

Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)

SAPEURS-POMPIERS DU TARN

Engagement - Cohésion - Efficacité

ÉTAT-MAJOR  
Sous-direction pilotage & stratégies  
Service finances et commande publique

# GESTION DES IMMOBILISATIONS

  

## RÈGLES INTERNES DU SDIS DU TARN

*Le présent document formalise et précise les règles internes de gestion des immobilisations en vigueur au SDIS du Tarn.*

Version délibérée par le conseil d'administration

le 06 décembre 2024

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

## Table des matières

|                                                                               |   |
|-------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1. La méthode de calcul de l'amortissement.....                               | 3 |
| 2. Les exceptions à l'amortissement linéaire au <i>prorata temporis</i> ..... | 3 |
| a) Les biens de faible valeur.....                                            | 3 |
| b) L'amortissement par lot.....                                               | 3 |
| 3. Le montant du seuil des biens de faible valeur.....                        | 3 |
| 4. La sortie des biens de faible valeur.....                                  | 3 |
| 5. Le périmètre des amortissements et neutralisations.....                    | 4 |
| 6. Les durées d'amortissement.....                                            | 4 |

## 1. La méthode de calcul de l'amortissement

Par délibération du 15 décembre 2022, le conseil d'administration a décidé l'amortissement selon la méthode linéaire au prorata temporis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans le contexte de passage à l'instruction budgétaire et comptable M57. A cette occasion, a été arrêté qu'en cas de doute sur la date de mise en service, il est proposé de retenir la date du dernier mandat de paiement de l'immobilisation concernée.

Cette règle ne s'applique qu'aux biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, sans retraitement des exercices antérieurs. Les plans d'amortissements constatés durant les exercices précédents se poursuivront à titre dérogatoire jusqu'à l'amortissement complet et en suivant les modalités définies lors du calcul initial de leur tableau d'amortissement.

## 2. Les exceptions à l'amortissement linéaire au prorata temporis

### a) Les biens de faible valeur

Conformément aux possibilités prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, par délibération du 15 décembre 2022, le conseil d'administration a instauré l'exception à l'application de la règle du *prorata temporis* pour l'amortissement des biens de faible valeur.

En conséquence, les biens de faible valeur sont amortis en une seule année pleine au cours de l'exercice suivant celui de leur acquisition.

### b) L'amortissement par lot

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet également de déroger à l'application de la règle du *prorata temporis* pour les immobilisations amorties par lot. Dans le but de simplifier le suivi des immobilisations notamment liées aux tenues d'intervention et aux équipements lourds de protection individuelle, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre cette possibilité de dérogation.

En conséquence, les biens acquis par lots sont amortis en années pleines à compter de l'exercice suivant celui de leur acquisition conformément aux durées d'amortissement respectives telles que déterminées par le tableau des durées d'amortissement en vigueur au moment du calcul.

Il est précisé que le SDIS choisi de considérer le montant global du lot amorti au regard du seuil des biens de faible valeur et non la valeur unitaire de ses biens qui le compose.

## 3. Le montant du seuil des biens de faible valeur

Par délibération du 24 janvier 2023, le conseil d'administration a modifié le montant du seuil des biens de faible valeur pour le porter à 1 000 €.

## 4. La sortie des biens de faible valeur

Conformément à l'instruction NOR : INTB1501664J relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif publiée le 27 mars 2015, par délibération du 15 décembre 2022, le conseil d'administration a acté la sortie périodique des biens de faible valeur de l'actif comptable.

Cette instruction permet, par mesure de simplification, de sortir les biens de faible valeur de l'actif (et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur) dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition (N+1). Ces biens sont conservés à l'inventaire physique de l'ordonnateur s'ils sont toujours utilisés.

Au SDIS du Tarn, il a été choisi de sortir ces biens au cours de l'exercice suivant celui de leur amortissement intégral (N+2).

## 5. Le périmètre des amortissements et neutralisations

L'instruction budgétaire et comptable M57 impose de procéder à l'amortissement de l'ensemble de ses immobilisations (y compris celles reçues à disposition ou en affectation) incorporelles (à l'exception du droit de superficie, des frais d'études et des frais d'insertion suivis de réalisation) et corporelles (à l'exception des collections et œuvres d'art, des terrains et aménagements de terrains autres que les terrains de gisement).

Par délibération du 15 décembre 2022, le conseil d'administration a retenu pour le périmètre des amortissement la liste des bien identifiés dans le tableau récapitulatif des durées d'amortissement intégré en fin du présent document.

S'agissant du périmètre des neutralisations des amortissements, il a été initialement retenu de ne pas modifier le périmètre des neutralisations pratiqué par application de instruction M61 et de se limiter aux constructions telles que définies au compte 213 (et ses subdivisions).

Après étude rétrospective, afin de donner plus de souplesse au SDIS du Tarn dans la gestion des sections de fonctionnement, il apparaît utile de se laisser la possibilité de neutraliser l'ensemble des immobilisations listées par l'instruction M57 conformément au tableau récapitulatif suivant :

| Libellé nature                                                       | Nature de l'acquisition | Nature de l'amortissement |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------|
| <b>Constructions</b>                                                 | <b>213</b>              |                           |
| Bâtiments administratifs                                             | 21311                   | 281311                    |
| Centres d'incendie et de secours                                     | 21315                   | 281315                    |
| Autres bâtiments publics                                             | 21318                   | 281318                    |
| Bâtiments publics                                                    | 21351                   | 281351                    |
| <b>Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition</b>      | <b>217</b>              |                           |
| Bâtiments administratifs                                             | 217311                  | 2817311                   |
| Centres d'incendie et de secours                                     | 217315                  | 2817315                   |
| Autres bâtiments publics                                             | 217318                  | 2817318                   |
| Installations générales, agencements, aménagements des constructions | 21735                   | 281735                    |

## 6. Les durées d'amortissement

Par délibération du 15 décembre 2022, le conseil d'administration a décidé de retenir les durées d'amortissements par catégories de bien, telles qu'elles avaient été définies par la délibération du 24 mars 2004 précitée (et complétées par les délibérations en date du 24 mars 2004, 17 décembre 2004, 16 décembre 2005, 29 mars 2007, 26 mars 2009, du 16 novembre 2011 et 30 mars 2012). Afin d'encadrer l'évolution de la nature des acquisitions (notamment avec l'exemple des équipements photovoltaïques) il est nécessaire de mettre à jour ce tableau afin d'aboutir à la version présentée en annexe.

| Catégorie de bien                                                                 | Liste indicative (non exhaustive) : nature des biens entrant dans la catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Durée d'amortissement (ans) | Acquisition en M57 | Intitulé M57                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>Subventions globalisées</b>                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                             |                    |                                                                  |
| Subventions d'investissement reçues                                               | Subventions globalisées véhicules et engins                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 20                          | 131X               | Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables |
| <b>Biens de faible valeur</b>                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                             |                    |                                                                  |
| Montant des biens de faible valeur = 1 000 €                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1                           |                    |                                                                  |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                             |                    |                                                                  |
| Frais d'études                                                                    | Frais d'études                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 5                           | 2031               | Frais d'études                                                   |
| Frais d'insertion                                                                 | Frais d'insertion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 5                           | 2033               | Frais d'insertion                                                |
| Logiciels                                                                         | Logiciels et leurs mises à jour, nouvelles versions, licences, abonnements, bases de données ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 5                           | 2051               | Concessions et droits similaires                                 |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                             |                    |                                                                  |
| Matériel informatique                                                             | Ordinateur, imprimante et accessoires ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 5                           | 21838              | Autre matériel informatique                                      |
| Autres matériels ( bureau, radio, transmission, téléphonie, médical, secours ...) | <b>Mobilier</b> : bureau, chaise, armoire, table, mobilier de rangement ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 10                          | 21848              | Matériel de bureau et mobilier                                   |
|                                                                                   | <b>Matériel bureautique</b> : copieur, fax, vidéo et rétro-projecteurs ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 5                           | 21848              | Autres matériels de bureau et mobiliers                          |
|                                                                                   | <b>Matériel de transmission radiotéléphonique</b> : émetteur-récepteur mobile/portatif, sirène, faisceau hertzien, relais radio, mât vidéo, couplage actifs 2/3 voies, carte mux, gestionnaire de voies radio ... excepté les bips (voir infra)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 10                          | 21578              | Autre matériel technique                                         |
|                                                                                   | <b>Matériel de transmission radiotéléphonique : bip</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 5                           | 21578              | Autre matériel technique                                         |
|                                                                                   | <b>Matériel d'alerte et de cartographie numérisée</b> : équipements terminaux d'alerte, poste de travail ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 10                          | 21578              | Autre matériel technique                                         |
|                                                                                   | <b>Matériel médical d'aptitude et de formation</b> : marteau réflexe, otoscope, balance, test de monoyer, portoir capillaire, éthylomètre, ophtalmoscope, défibrillateur trainer ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 10                          | 21578              | Autre matériel technique                                         |
|                                                                                   | <b>Matériel de formation</b> : maquette de tête articulée, flanellographe malaises, visiographe, coffret pédagogique, boussole, maquillage ... Sauf générateur à fumée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 10                          | 21578              | Autre matériel technique                                         |
|                                                                                   | <b>Equipements sportifs</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 10                          | 2188               | Autres immobilisations corporelles                               |
|                                                                                   | <b>Appareils électroménagers</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 5                           | 2188               | Autres immobilisations corporelles                               |
|                                                                                   | <b>Matériel divers</b> : duvet, tableau blanc, matelas...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 5                           | 2188               | Autres immobilisations corporelles                               |
| Équipements de protection, tenues spéciales                                       | Combinaison anti-guêpes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 3                           | 21568              | Autre matériel d'incendie et de secours                          |
|                                                                                   | Combinaison chimique, anti-gaz et anti-projection                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 5                           | 21568              | Autre matériel d'incendie et de secours                          |
|                                                                                   | Tenue dans lutte contre les inondations : cuissarde, wader                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 5                           | 21568              | Autre matériel d'incendie et de secours                          |
|                                                                                   | Equipements de protection individuels incendie : vestes de protection feu, surpantalon feu, bottes feu...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 10                          | 21568              | Autre matériel d'incendie et de secours                          |
|                                                                                   | Autre habillement / EPI durable : cagoule de feu, veste HV, tenues TSI, bottes simples...<br>Autre habillement / EPI spécialisé durable : casques F1/F2...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 5<br>15                     | 21568              | Autre matériel d'incendie et de secours                          |
| Véhicules ordinaires (y compris véhicules légers et poids lourds aménagables)     | <b>Véhicule atelier (VAT)</b> , véhicule alimentaire ( <b>VAL</b> ), véhicule poste de commandement mobile ( <b>PCM</b> )<br>Véhicule de liaison hors route ( <b>VLHR</b> ) et véhicule de liaison tout chemin ( <b>VLTC</b> )<br>Et leurs équipements/aménagements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 15                          | 21828              | Autres matériels de transport                                    |
|                                                                                   | <b>Véhicule de transport de personnels (VTP)</b> et véhicule tous usages ( <b>VTU / VTUTP</b> )<br>Et leurs équipements/aménagements<br>Véhicule léger ( <b>VL</b> )<br>Et leurs équipements/aménagements<br><b>Motoneige</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 10                          | 21828              | Autres matériels de transport                                    |
| Véhicules de secours et de lutte contre l'incendie, matériel remorquable          | <b>Camion citerne feux de forêt (CCF)</b> , camion citerne feux de forêt et urbain ( <b>CCFU</b> ), camion citerne feu de forêt soutien ( <b>CCFS</b> ), camion citerne grosse capacité ( <b>CCGC</b> ), camion bras élévateur articulé ( <b>CBEA</b> ), camion dévidoir ( <b>CD</b> ), camion citerne eau mousse ( <b>CCEM</b> ),<br><b>Fourgon mousse grande puissance (FMGPP)</b> , fourgon pompe-tonne ( <b>FPT</b> ), fourgon pompe-tonne et de secours routier ( <b>FPTSR</b> ), fourgon pompe-tonne léger ( <b>FPTL</b> ), fourgon pompe-tonne tri-extincteur ( <b>FPTTRI</b> ), Véhicule de secours routier ( <b>VSR</b> ), véhicule de première intervention ( <b>VPI</b> ), Véhicule porte cellule ( <b>VPCE</b> ),<br><b>Echelle pivotante automatique (EPA)</b> , Echelle pivotante semi-automatique ( <b>EPSA</b> ), échelle pivotante à mouvements combinés ( <b>EPC</b> ),<br>Moyen élévateur aérien ( <b>MEA</b> ),<br><b>Cellule émulseur/poudre</b> , cellule d'intervention chimique/radioactivité, cellule d'éclairage et de ventilation/de sauvetage et de déblaiement/d'assistance respiratoire/compresseur/dévidoir, cellule médicale<br><b>Remorque extincteur à poudre/lutte contre la pollution/mousse/émulseur/secours routier</b> , remorque bateau léger de sauvetage/motoventilateur/assistance respiratoire<br><b>Motopompe remorquable/d'épuisement/grande puissance ...</b><br>Et leurs équipements/aménagements | 20                          | 21561              | Matériel roulant d'incendie et de défense civile                 |
|                                                                                   | <b>Véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)</b><br>Véhicule d'intervention risque technologique ( <b>VIRT</b> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 10<br>15                    | 21561              | Matériel roulant d'incendie et de défense civile                 |

| Catégorie de bien                                                    | Liste indicative (non exhaustive) : nature des biens entrant dans la catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Durée d'amortissement (ans) | Acquisition en M57                    | Intitulé M57                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                      | <b>Bateau</b> de lutte contre la pollution, bateau pompe, bateau léger de sauvetage/de reconnaissance, véhicule plongeur<br>Et leurs équipements/aménagements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 10                          | 21568                                 | Matériel roulant d'incendie et de défense civile                                                                                                           |
| Bâtiments légers, pylônes                                            | Pylônes et relais                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 30                          | 21351<br>2141                         | 21351 : bâtiments publics<br>2141 : bâtiments publics construits sur sol d'autrui                                                                          |
| Bâtiments traditionnels                                              | Centres de secours, direction départementale, centre opérationnel départemental d'incendie et de secours, atelier départemental ...<br>Et leurs travaux de construction, d'extension, de réaménagement, ravalement de façade, réfection de toiture                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 40                          | 2131X                                 | 21311 : bâtiments administratifs<br>21315 : centres d'incendie et de secours<br>21318 : autres bâtiments publics                                           |
| Installations, matériel et outillage techniques                      | <b>Réseaux</b> de transmission, réseaux d'alerte et autres réseaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 15                          | 2153X                                 | 21535 : réseaux de transmission<br>21536 : réseaux d'alerte<br>21538 : autres réseaux                                                                      |
|                                                                      | <b>Matériel d'extinction</b> : tuyau (toute taille), lance, pièces de jonction, claie de portage, citerne souple...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 10                          | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel d'exploration</b> : appareil respiratoire, bouteille d'air, balise de détresse, ligne de vie, caméra thermique, dispositif sécurité homme mort, échange standard détendeurs ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 10                          | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel d'éclairage</b> : groupe électrogène, projecteur portatif... Lampes de casques F1 et F2.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 10                          | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel de sauvetage</b> : cordages, commande, lot de sauvetage, échelle à coulisse/à crochet, gaffe, boîte électro-secours...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 7                           | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel de forçement et déblai</b> : hache, hachette, grande pince, masse, pelle, pioche, fourche, coupe boulons, réservoir eau sous pression...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 15                          | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel de protection</b> : bâche, rouleau polypropylène...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 10                          | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel de détection de gaz et de protection chimique</b> : explosimètre, détecteur de monoxydes/dioxyde de carbone, pompe avec tubes analyse des gaz ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 10                          | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel de lutte contre les pollutions et les risques chimiques</b> : barrage dévidoir, obturateur et système de gonflage, matériel d'obturation de canalisation et de citernes, écremeuse ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 15                          | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel de lutte contre les inondations</b> : aspirateur poussière et eau/eau refoulement, pompe électrique épuisement, motopompe flottante ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 15                          | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel de ventilation d'air et générateur de mousse</b> : ventilateur, gaine d'aspiration et de refoulement, unité mousse multi-foisonnement, générateur à mousse, dosimètres mouillant moussant et émulseur ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 15                          | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel de désincarcération</b> : cisaille, écarteur, vérin, groupe hydraulique, coupe pare-brise, coussin gonflable, tronçonneuse ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 15                          | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel médical opérationnel d'examen, de suppléance et de monitoring</b> : brancard, collier cervical, aspirateur de mucosité, tensiomètre, thermomètres, sthétoscope, oxymètre de pouls, poste médical avancé, défibrillateur semi-automatique, ballon d'oxygène, matelas à dépression, laryngoscope, pompe à dépression, brassard, système d'analyse septique...<br><b>Sacs de premier secours</b> , trousse intubation<br><b>Matériel d'immobilisation et de relevage</b> : attelles, dispositif d'immobilisation, matelas immobilisateur, couverture isothermique ... | 10                          | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Equipement de plongée</b> : détendeur, masque, combinaison, palme, profondimètre, rampe de palier, ceinture de plomb, montre, phare d'éclairage, lecteur de profondeur, ordinateur de plongée, ballon gonflable ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 10                          | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Equipement du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux</b> : baudrier, casques avec éclairage, calbonde, poignées d'ascension, bottes, bloqueur de poitrine/secours, combinaison, poulie, mousqueton, descendeur, cordes, civière, treuil à corde hydraulique/à corde mécanique,/à câble ...                                                                                                                                                                                                                                                          | 10                          | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Signalisation sonore et visuelle des véhicules (stock * 3)</b> : rampes avant/arrière, 2 tons électroniques, boîtier de commande, bloc de puissance, haut-parleurs, public-adress, bandes latérales/avant/arrière, autocollants, cônes et panneaux de signalisation, gyrophare ...                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 15                          | 21561                                 | Matériel mobile d'incendie et de secours                                                                                                                   |
|                                                                      | <b>Matériel cynophile</b> et autre matériel animalier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 10                          | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Compresseurs d'air</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 15                          | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Autre matériel de secours</b> : lit picot...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 5                           | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Drones</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 5                           | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
| <b>Matériel et outillage technique</b> : outils divers, atelier, ... | 15                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 21578                       | Autre matériel et outillage technique |                                                                                                                                                            |
| Installations générales, agencements, aménagement de construction    | <b>Installations et aménagement de bâtiments</b> non assimilables à la construction même : pompes à chaleur, portails...<br><b>Sauf panneaux photovoltaïques.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 15                          | 2135X<br>21735                        | 21351 : bâtiments publics<br>21352 : bâtiments privés<br>21735 : bâtiments mis à disposition                                                               |
|                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 20                          |                                       |                                                                                                                                                            |
| Agencements et aménagements de terrains                              | Plantation d'arbres et d'arbustes<br>Clôtures, mouvement de terre ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 40                          | 212X<br>217X                          | 2121 : plantations d'arbres et d'arbustes<br>2128 : autres agencements et aménagements<br>2172X : Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition |